



## DÉLIBÉRATION N°2023-DEL-046

### RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

#### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le mardi vingt juin deux-mille-vingt-trois à 14h31, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation de Jean-Claude WEISS, Président démissionnaire, et sous la présidence de Christophe BOUILLON, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

#### **PRÉSENTS :**

Mesdames Marie-Claude BEAUFILS, Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Marie-Françoise LOISON, Françoise UNDERWOOD, Martine VIALA et Messieurs Michel BARBIER, Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Eric HERBET, Laurent JACQUES, Jean-François MAYER, Pierre PELTIER, Jean-Marc VASSE Jean-Claude WEISS.

#### **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Martial OBIN (pouvoir à Monsieur Jean-François MAYER)
- Monsieur François ROGER (pouvoir à Madame Claudine BRIFFARD)

#### **OBJET : DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT – SIGNATURE DES CONVENTIONS, CONTRATS OU MARCHES – COMPTE-RENDU**

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 abrogée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,
- Vu le règlement interne de la Commande Publique du Centre de Gestion adopté par délibération du Conseil d'Administration n°2022-076 du 27 juin 2022,



- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 janvier 2023 relative aux domaines dans lesquels le Conseil d'Administration a donné délégation au Président.

Le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de Gestion, prévoit en son article 28, la possibilité pour le Président, de recevoir délégation du Conseil d'Administration pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 27.

L'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, prévoit également que le Président rende compte au Conseil d'Administration des décisions prises à ce titre, lors de la plus proche réunion de ce dernier.

Ainsi, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 27 janvier 2023 pour les marchés de travaux, de fournitures et de services qui ne relèvent pas de la commission d'appel d'offres, Monsieur WEISS, Président du Centre de Gestion, a procédé **du 04 mars 2023 au 31 mai 2023**, à la signature des contrats, conventions, ou marchés à procédure adaptée suivants :

- **Contrat n°2023-DEC-4** : Signature de l'avenant n°1 au contrat de maintenance du site internet web pour une durée de 3 ans avec la société « **EGAMI CRÉATION** » - 640 rue Augustin FRESNEL - 76230 ISNEAUVILLE. Ce contrat comprend notamment l'assistance téléphonique, la maintenance corrective et la maîtrise d'œuvre, mais également les mises à jour de modules du site internet, les surveillances des performances du serveur hébergeant le site internet, le redémarrage du serveur, et autres corrections de problèmes liés au fonctionnement du site internet. Le coût total de cette prestation s'élève à 3 780 € HT, soit 4 536 € TTC.
- **Contrat n°2023-DEC-5** : Signature d'un contrat d'un an avec la société « **CONSEPT SERVICES OpenHost** » - 10 rue Jean Rouxel - 44700 ORVAULT. Ce contrat comprend notamment la maintenance et les licences Microsoft pour 93 utilisateurs. Le coût total de cette prestation s'élève à 13 057,20 € HT, soit 15 668 € TTC.
- **Contrat n°2023-DEC-6** : Signature d'un contrat avec la société « **HISTOIRE D'ESPACES** » - Agence d'architecte d'intérieur et de Design, 3 Bis du Puits commun, 76130 MONT SAINT AIGNAN pour une étude de faisabilité d'aménagement du hall d'accueil du centre. Ce contrat comprend l'état des lieux, l'animation du groupe de travail sur la fonction accueil et la conception des propositions d'agencement des espaces partagés (modélisation en 3D du hall et 3D aérienne de chaque espace de convivialité), la rédaction d'un descriptif des travaux et prestations sous forme d'un plan d'actions. Le coût de cette prestation s'élève à 6 000 € HT, soit 7 200 € TTC.
- **Contrat n°2023-DEC-7** : Signature de 125 fiches de missions temporaires, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril 2023, pour la mise à disposition d'agents remplaçants au bénéfice des collectivités et établissements suivants : Ancretteville sur Mer, Belbeuf, Beuzevillette, Bosc Bordel, CDG 76, CNFPT – Délégation de Normandie, Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Communauté de Communes Yvetot Normandie, Darnétal, Ecreteville les Baons,



Franqueville Saint Pierre, Gommerville, Houpeville, Isneauville, Lanquetot, Le Bocasse, Le Tilleul, le Trait, Morgny la Pommeraye, Nollevall, Notre Dame du Bec, Paluel, Quevillon, Quincampoix, Rouen Normandie Sites et Monuments, Saint Arnoult, Saint Aubin de cretot, Saint Jean du Cardonnay, Saint léger du bourg denis, Servaville Salmonville, SIAEPA des Sources Cailly Varenne et Béthunes, Sierville, SIVOS de Boudeville –Lindebeuf-Torp Mesnil-Vibeuf, SIVOS Gueures/Thil MANNEVILLE, SIVOSSSE de la Région de Doudeville, SYDEMPAD, Torcy le Petit, Touffreville sur Eu, Yville sur Seine.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Monsieur WEISS entendu, le Conseil d'Administration prend acte des contrats signés par Monsieur WEISS, du 04 mars 2023 au 05 juin 2023, dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 27 janvier 2023.

Le Secrétaire,  
Jean CHOMANT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Chomant', written over a faint circular stamp.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Christophe BOUILLON



